

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE
DE DR SUD-EST DU 07/10/2022**

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région SUD-EST du 07/10/2022, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région SUD-EST et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 07/10/2022 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents :

CACHOT FREDERIC	DIRECTEUR D'AGENCES	
VANHIE STEEVE	DIRECTEUR D'AGENCES	
BENFERCHOULI NODEDINE	RDP SUD-EST	
ZONCA QUENTIN	RDP SUD-EST	
BATISTA ANTHONY	RDP SUD-EST	

Absents :

--	--	--

Excusés :

KETOINE MOHAMMED	RDP SUD-EST	
------------------	-------------	--

Questions :

1. Les températures se faisant de plus en plus fraîches voir négatives, plusieurs agents de sites différents devant effectuer des rondes en extérieures déplorent le manque de vêtements chauds fournis par l'entreprise.

- La section SNEPS-CFTC demande s'il serait possible d'intégrer à la dotation de vêtements des polaires, pulls ou vestes beaucoup plus chaudes et adaptées pour les agents effectuant des rondes en extérieures.

Réponse de la Direction : La question correspond à des propos généraux, ce qui ne permet pas d'y répondre précisément. Si des cas précis et factuels existent, nous vous remercions de nous en faire part.

Les agents travaillant en extérieur sont dotés de Parka et de polaires/et/ou/soft-shell et/ou/sweat suivant les sites.

Si des agents n'ont pas eu de dotations ceux-ci doivent se tourner vers leur chef de secteur référent.

2. Un salarié sur le site du Carrefour Quetigny à Dijon nous a contacté le 27 Septembre suite à l'appel d'offre sur les marchés Carrefour qui s'arrête au 1^{er} Octobre 2022. A cette date, lui et ses collègues n'avaient aucune nouvelle concernant leur planning du mois d'Octobre ni de l'issue de l'appel d'offre.

Réponse de la Direction : La responsable secteur avait avisé les agents en poste que des négociations entre Carrefour est Challancin étaient en cours pour la reconduction du contrat, les vacations ne pouvaient être créés sur le logiciel COMETE.

Un planning provisoire en mode dégradé a été affiché le 27 septembre au PC SECURITE sur autre support que COMETE.

Dès que nous avons eu confirmation de la reconduction le message a été passé au chef de poste Mr KUZMIN de façon à ce qu'il le transmette.

- La section SNEPS-CFTC demande pour quelle(s) raison(s) les directions d'agence n'ont pas informé en amont les salariés du secteur sur l'appel d'offre concernant les marchés Carrefour ?

Réponse de la Direction : Sur le périmètre de Nuit Saint Georges et Lyon les agents savaient que des négociations étaient en cours.

La responsable secteur avait relayé l'information fin septembre en fonction des informations que nous avons du siège.

Ci-joint mail pour confirmer la connaissance par les agents de la négociation.

- La section SNEPS-CFTC demande pourquoi le délai calendaire de l'envoi des plannings n'a pas été respecté ?

Réponse de la Direction : Un planning provisoire en mode dégradé a été affiché le 27 septembre par le chef de poste le au PC SECURITE sur autre support que COMETE.

Le délai n'a pu être respecté compte tenu de l'information tardive de la reconduction du contrat.

Planning du mois d'octobre envoyé le 29-09- à 18h37

- La section SNEPS-CFTC réclame un paiement des vacances marquées pour les salariés sur les sites Carrefour suite au non-respect du délai de prévenance de 7 jours prévu dans les accords Challancin.

[Réponse de la Direction : Les vacances à moins de 7 jours seront bien saisies en marquées.](#)

L'inquiétude des salariés aurait pu être évitée si les directions d'agence du Sud-Est avaient satisfait leurs obligations d'information.

[Réponse de la Direction : L'information avait été relayée.](#)

3. Au vu du problème de M. KETOINE et de certains agents dont ont eu des difficultés à comprendre comment fonctionnent les critères de la prévoyance santé et ont essayé de se renseigner auprès du service paye et de l'entreprise HENNER. Le premier n'étant pas claire et le second refusant de répondre à propos les modalités et critères utilisés concernant le contrat avec Challancin Prévention Sécurité.

- La section SNEPS-CFTC demande la grille de critères des droits à la complémentaire santé.

[Réponse de la Direction : Notice d'information du contrat collectif prévoyance en PJ](#)

- La section SNEPS-CFTC demande pourquoi ni HENNER, ni le service paie de Challancin n'acceptent de répondre concernant la prévoyance santé pour laquelle les salariés cotisent.

[Réponse de la Direction : Notice d'information du contrat collectif prévoyance en PJ](#)

- La section SNEPS-CFTC demande s'il serait possible de faire une fiche explicative dans les classeurs QSE.

[Réponse de la Direction : Notice d'information du contrat collectif prévoyance en PJ](#)

4. Nous souhaitons revenir sur la question N° 3 de la réunion RDP du 29/07/2022. Suite à la dernière réunion RDP, à l'intervention de Mme NIMAGA ainsi qu'à plusieurs appels entre les RDP SNEPS-CFTC secteur Sud-Est et M. HUMBERT, la situation a pu être éclaircie, cette réclamation a donc été rédigée sans avoir eu toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de la situation.

En effet, M. HUMBERT a bien suivi les procédures et cette situation était plus un problème de communication dans l'agence que de respect cette dernière.

- Le SNEPS-CFTC a pris acte de la chronologie de ce point et la réclamation aurait été différente si nous avions eu connaissance de ceux-ci.

[Réponse de la Direction : Pris en compte](#)

VANHIE Steeve
Directeur d'Agences



Fwd: Prolongation Challancin et appel d'offre

Boîte de réception

S

Sandrine Guillaume

18:00 (il y a 13 minutes)

À moi

----- Forwarded message -----

De : **Luc KUZMIN** <pcsecuritequetigny@challancin.fr>

Date: mer. 5 oct. 2022 à 17:59

Subject: Prolongation Challancin et appel d'offre

To: Sandrine Guillaume <sandrine.guillaume@challancin.fr>

Bonsoir Mme Guillaume,

Par le présent Mail je vous confirme bel et bien que l'ensemble des agents sur site de carrefour Quetigny a été informé plusieurs semaines en amont de la possibilité de changement de société au vu de l'appel d'offre qui était en cours. Ils ont également tous été informés du maintien de Challancin dès réception du mail me donnant l'information,

Cordialement,

Luc Kuzmin

Fwd: Planification Octobre

Boîte de réception

S

Sandrine Guillaume

17:53 (il y a 15 minutes)

À moi

----- Forwarded message -----

De : **Luc KUZMIN** <pcsecuritequetigny@challancin.fr>

Date: mer. 21 sept. 2022 à 10:00

Subject: Planification Octobre

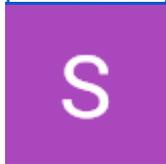
To: Sandrine Guillaume <sandrine.guillaume@challancin.fr>

Bonjour Mme Guillaume,

Avons-nous des nouvelles concernant l'appel d'offre ?
J'ai le besoin urgent d'établir une planification pour l'équipe.

Cdt,

Luc Kuzmin
chef de poste Challancin
Carrefour Quetigny
06 80 40 22 17
pcsecuritequetigny@challancin.fr



Sandrine Guillaume

17:53 (il y a 14 minutes)

À moi

----- Forwarded message -----

De : **Sandrine Guillaume** <sandrine.guillaume@challancin.fr>
Date: mer. 21 sept. 2022 à 10:04
Subject: Re: Planification Octobre
To: Luc KUZMIN <pcsecuritequetigny@challancin.fr>

Monsieur Kuzmin,

A ce jour, je ne possède aucune information.

Je vous laisse effectuer le planning du mois d'octobre sur le document que vous utilisiez auparavant en prenant compte de la commande du client.

Cdt